



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 6 mai 2024 à 19 h, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
3541, rue René-Lévesque / Lot 1 830 944 / Zone H1-116	Autoriser une galerie située à 1,22 mètre de la limite latérale du lot en dérogation à l'article 2.3.7.2.1 a) du <i>Règlement de zonage n° 1275</i> qui prévoit une distance minimale de 1,50 mètre.
260, 264 et 270 , rue Valois / Lot 1 546 143 / Zone H3-605	Autoriser un revêtement extérieur métallique en dérogation à l'une des conditions d'acceptation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui prévoit un revêtement extérieur en fibre de bois d'ingénierie pour l'ensemble des bâtiments du projet (principaux et accessoires).

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2024.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 15^e jour du mois d'avril 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca